

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UNISA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/34/207
S/13264
23 avril 1979
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-quatrième session
Point 25 de la liste préliminaire^x
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-quatrième année

Lettre datée du 22 avril 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'attire de toute urgence votre attention sur le forfait terroriste commis dans la ville de Nahariya aujourd'hui 22 avril 1979, tôt dans la matinée, par une bande criminelle envoyée par l'organisation connue sous le nom d'OLP à la suite duquel quatre civils israéliens ont trouvé la mort, dont deux soeurs âgées de trois et quatre ans, et deux autres civils ont été blessés.

A 2 h 30 (heure locale), quatre terroristes sont arrivés à bord d'un canot pneumatique dans la ville de Nahariya sur la côte méditerranéenne, à 10 km environ de la frontière libanaise. Les terroristes ont tenté de pénétrer dans une habitation privée. Une patrouille de police a été alertée et au cours de l'échange de feux qui s'en est suivi, un officier de police a été tué et un volontaire de la garde civile blessé.

Les terroristes se sont repliés en direction du rivage et sur le trajet sont entrés dans une autre maison où ils ont pris en otage un homme et sa fille âgée de quatre ans. La mère s'est cachée, avec son autre fille âgée de trois ans, dans un placard et a couvert de sa main la bouche de l'enfant pour l'empêcher de faire du bruit, ce qui aurait permis aux terroristes de les repérer. L'enfant est morte asphyxiée.

La police et les forces armées ont rattrapé les terroristes sur la plage non loin de l'endroit où ils avaient débarqué. Au cours de la fusillade qui a suivi, les terroristes ont assassiné les deux otages; un soldat et un civil ont été blessés. Deux des terroristes ont été tués et les deux autres ont été capturés, l'un des deux a été blessé.

Quelques heures plus tard, l'organisation terroriste OLP s'est vantée sur les ondes de sa radio au Liban d'être responsable de cette atrocité.

^x A/34/50.

Il y a à peine trois semaines, les forces armées israéliennes ont déjoué une tentative analogue de l'OLP contre des civils israéliens en interceptant au large de la côte méditerranéenne d'Israël un cargo de 500 tonnes, la Stephanie, appartenant à l'OLP. En plus des cinq hommes d'équipage, six terroristes fortement armés ont été trouvés à bord ainsi qu'un canot pneumatique avec lequel ils avaient l'intention d'atteindre la côte. Ils ont tous admis appartenir au Fath dirigé par Yasser Arafat.

Dans une interview diffusée le 8 avril par la télévision et la radio israélienne, le chef de la bande, Haled A-Zafi, a révélé que tous les six avaient été envoyés du Liban par le chef des opérations du Fath, Abu Jihad. Il a décrit dans les termes suivants l'objectif de la mission :

A-Zafi : "La mission ... consistait à s'infiltrer en Israël afin d'assassiner des personnes âgées et des enfants et quiconque se serait trouvé sur notre chemin."

Question : "Vous voulez dire des civils?"

A-Zafi : "Oui, des civils."

Question : "Vous voulez dire qu'il s'agissait d'une mission de massacre?"

A-Zafi : "Oui, de massacre. Quiconque se trouvait sur notre chemin, nous devions le tuer."

Ces activités criminelles traduisent le comportement barbare constamment adopté par l'organisation terroriste OLP tout au long de son existence. Elles sont le fait de criminels internationaux de la pire espèce qui dirigent tous leurs efforts vers l'assassinat aveugle de civils, tout en affichant la bannière d'un mouvement de libération nationale.

Plus récemment, et en particulier depuis la signature du Traité de paix entre Israël et l'Égypte le 26 mars 1979, l'OLP s'est également efforcée en conjonction avec d'autres éléments au Moyen-Orient et au-delà de perturber le processus de paix et de faire échouer tous les efforts de paix et de réconciliation dans la région.

Les atrocités de Nahariya ont été perpétrées par des membres de cette même OLP, que l'on appelle par euphémisme "éléments armés" dans les rapports de l'Organisation des Nations Unies sur la situation dans le Sud du Liban. C'est cette organisation terroriste qui lance ouvertement un défi à la FINUL pour l'empêcher de s'acquitter de son mandat, en continuant à lancer à partir du Sud du Liban des attaques meurtrières contre Israël, soit par des bombardements répétés de la zone frontalière septentrionale à partir du territoire libanais, soit par des tentatives pour pénétrer en Israël en venant du Liban par l'intérieur et par la mer. Au cours des derniers mois, j'ai appelé votre attention sur de nombreux incidents de cette nature, dans mes lettres du 14 janvier 1979 (S/13028^x), du 16 avril 1979 (A/34/184-S/13249) et du 19 avril 1979 (A/34/204-S/13261).

/...

Malgré ses desseins criminels, l'OLP bénéficie à l'Organisation des Nations Unies de privilèges illégaux en violation de la Charte des Nations Unies et du règlement intérieur de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'Organisation. L'année dernière, le Siège de l'ONU a été abusivement utilisé pour présenter une exposition organisée par l'OLP, qui faisait penser à la propagande nazie contre le peuple juif (voir ma lettre du 21 décembre 1978, distribuée sous la cote A/33/545). Les mécanismes et dispositifs de l'Organisation des Nations Unies ont également été utilisés pour diffuser une série de publications rédigées par le Secrétariat, qui consistent presque uniquement en une propagande à peine voilée de l'OLP à l'encontre d'un Etat Membre (voir mes lettres du 16 novembre et 20 décembre 1978, distribuées sous les cotes A/33/376 et A/33/543).

Dans le monde entier, des hommes de conscience rendent cette semaine hommage à la mémoire des 6 millions de Juifs - parmi lesquels 1,5 million d'enfants - qui ont été exterminés lors de l'holocauste. Il y a lieu de rappeler que l'Organisation des Nations Unies a proclamé l'année 1979 Année internationale de l'enfant. L'organisme terroriste qu'est l'OLP a choisi quant à lui de célébrer cette année à sa façon meurtrière, en massacrant et en blessant des enfants innocents.

Depuis le début de l'année, 17 enfants ont été victimes des attaques de l'OLP, auxquels viennent s'ajouter aujourd'hui ceux qui ont trouvé la mort à Mahariya :

Le 18 janvier 1979, une fillette de 10 ans a été blessée par une bombe qui a explosé sur le marché de Mahane Yehuda à Jérusalem (voir ma lettre du 10 janvier 1979 - S/13041).

Le 19 janvier, un garçon de 10 ans a été blessé à Kfar Giladi, à la frontière septentrionale, par des roquettes katiouche lancées à partir du territoire libanais.

Le 28 janvier, à Netanya, un bébé de 10 mois et un petit garçon de 2 ans ont été blessés par l'explosion d'une bombe (voir ma lettre du 29 janvier 1979 - S/13058).

Le 27 février, une fillette de 3 ans et un garçon de 11 ans ont été blessés par un engin qui a explosé sur le marché de Mahane Yehuda à Jérusalem (voir ma lettre du 28 février 1979 - A/34/102-S/13127).

Le 23 mars, une fillette de 3 ans et un garçonnet de 4 ans ont été blessés par un engin explosif à Zion Square à Jérusalem (voir ma lettre du 25 mars 1979 - A/34/131-S/13192).

Le 5 avril, trois enfants ont été blessés par une bombe qui a explosé à un arrêt d'autobus à Jérusalem (voir ma lettre du 10 avril 1979 - A/34/175-S/13239).

Le 10 avril, six enfants âgés de 6 à 10 ans ont été blessés par un engin qui a explosé au marché du Carmel à Tel-Aviv (voir ma lettre du 10 avril 1979 - A/34/175-S/13239).

L'heure est assurément venue pour les Membres de l'Organisation des Nations Unies de reconnaître les incidences et les conséquences de toute forme de coopération avec l'organisation terroriste qu'est l'OLP, que ce soit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou en dehors de ce cadre.

En attendant, étant donné la véritable nature de l'OLP et ses desseins meurtriers, le Gouvernement israélien est obligé, comme je l'ai indiqué dans des lettres antérieures, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et la sécurité de ses ressortissants.

Je vous prie de faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 25 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Ehuda Z. BLUM
